

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 145

07 – ARDÈCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS

Ventes et cessions

412 115 958 RCS Aubenas.

AURAVOL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 80000.00 EUR.

Adresse : Le Flacher, 07340 Félines.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE FUSION AU BODACC ENTRE HUTTEPAIN SUD EST Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros Siège social : 1 Rue Guidon 71500 LOUHANS 792 645 426 RCS CHALON SUR SAONE Et AURAVOL Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros Siège social : Z.I. Le Flacher, 07340 FELINES 412 115 958 R.C.S. AUBENAS La société HUTTEPAIN SUD EST et la Société AURAVOL ont établi par acte sous signature privée électronique en date du 20/02/2025, un traité de fusion, par voie d'absorption de la société AURAVOL par la société HUTTEPAIN SUD EST. La société AURAVOL ferait apport à la société HUTTEPAIN SUD EST de la totalité de son actif, soit 6 065 162 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3 633 219 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 408 772 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, AMONT LDC (Société par actions simplifiée au capital de 3340000 euros, dont le siège social est situé Rue Ettore Bugatti, ZIN 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN, immatriculée sous le numéro 576 250 062 RCS LE MANS), il ne sera procédé à aucun rapport d'échange, aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AURAVOL depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société HUTTEPAIN SUD EST. La société AURAVOL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 mars 2025, minuit. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE pour la société HUTTEPAIN SUD EST en date du - au greffe du Tribunal de commerce de AUBENAS pour la société AURAVOL en date du 21/02/2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..